

Daniel Demers
Directeur général

Téléphone : 514 288-1537, poste 214
Courriel : ddemers@gaa.qc.ca



PAR TÉLÉCOPIE
L'ORIGINAL SUIVRA PAR COURRIER

CTE – 029M
C.G. – P.L. 71
Code de la
sécurité routière

Le 2 février 2010

Monsieur Dany Henley
Secrétaire par intérim
Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Lemay, 3^e étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

N/Réf. : 360.00

Objet : Projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives

Monsieur,

La Commission s'apprête à étudier dans les prochains jours le projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Nous souhaitons faire part à la Commission des transports et de l'environnement de notre appui aux modifications proposées qui prévoient la suspension immédiate d'une durée de 24 heures du permis de conduire pour les conducteurs ayant une alcoolémie entre 50 et 80 mg d'alcool par 100 ml de sang. D'ailleurs, en tant que membre de la Table québécoise de la sécurité routière, nous avons appuyé cette mesure.

Nous considérons que l'amélioration du bilan routier dépend de plusieurs gestes concrets et que cette mesure constitue un des éléments dans l'atteinte de cet objectif.

Créé en 1978 en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, le Groupement des assureurs automobiles regroupe toutes les compagnies d'assurances autorisées à souscrire l'assurance automobile au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Daniel Demers

DD/cc

800, Place-Victoria, bureau 2410
C.P.336, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 0A2
www.gaa.qc.ca www.infoassurance.ca

